



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu CTL du 7 mars 2017

A l'ordre du jour de ce CTL, étaient abordés :

- 1 – Adoption du nouveau règlement intérieur du CTL de Haute-Loire (pour avis) ;
- 2 – Perspectives d'évolution des services infradépartementaux (pour information) ;
- 3 – Rattachement (pour information) :
 - de la DDFIP Haute-Loire au périmètre de la DIRCOFI Centre-Est ;
 - fonctionnel de la BCR à la DIRCOFI Centre-Est ;
 - du Pôle Pénal Interrégional et du Pôle de Programmation du Contrôle Fiscal de la DIRCOFI Centre-Est .
- 4 – Questions diverses.

En liminaire, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration suivante :

« *Madame la Présidente,*

La surenchère des promesses de campagne des uns et des autres est plus qu'inquiétante pour le devenir de la DGFIP. Au nom de l'exemplarité, des pans entiers de nos missions risquent d'être abandonnés faute de pouvoir les exercer correctement.

FO-DGFIP a demandé un vrai bilan de la fusion et un arrêt des réformes en cours afin de mesurer l'impact sur la qualité du service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail des personnels.

La Direction Générale n'a pas donné suite à cette demande. Bien au contraire, les restructurations s'accroissent dans le cadre d'une toujours plus grande concentration des lieux d'accueil du public et de l'exercice des missions. Les économies budgétaires primant sur la qualité du service !

Dans ce contexte, les agents dont l'implication professionnelle est délibérément niée, se sentent abandonnés, considérés comme de simples pions corvéables et déplaçables sur un échiquier dont ils ne comprennent plus ni la logique, ni le sens.

Le projet d'ordonnance gouvernementale soumis hier 6 mars, au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) va donner un nouveau coup au Statut Général de la Fonction Publique, considéré actuellement comme un frein aux restructurations et aux suppressions massives d'emplois. La mise en place d'un cadre statutaire commun à toute la fonction

publique, indépendamment des ministères ou des versants (Etat, territoriale, hospitalière) va transformer les fonctionnaires en agents polyvalents et interchangeables. L'avènement de la mobilité fonctionnelle forcée !

FO-DGFIP dénonce ce projet d'ordonnance et exige son retrait immédiat.

Après s'être attaqué aux règles de gestion des personnels en refusant une véritable discussion sur le sujet, le Directeur Général s'en prend maintenant aux conditions d'exercice du dialogue social à la DGFIP.

Par note de service du 3 février 2017, il vous demande de mettre à l'ordre du jour de ce CTL un nouveau règlement intérieur.

Il chamboule ainsi en cours de mandat les conditions d'exercice du dialogue social institutionnel et transfère vers les organisations syndicales une part de la charge financière liée à son fonctionnement.

FO-DGFIP s'oppose à cette démarche indigne d'une administration qui ne respecte plus rien et qui change les règles du jeu à sa convenance.

Mais attention ! Une lecture trop stricte des textes de base pourrait conduire également à imposer un respect scrupuleux des règles par tous : ainsi sur les délais de transmission des documents, les délais d'adoption des PV, la programmation des réunions, la confidentialité, etc...

Que pensez-vous de tout cela Madame la Présidente ? N'est-ce pas là une provocation de notre Directeur Général qui va encore plus compliquer les conditions d'exercice du dialogue social dans notre département ?

Concernant le second point à l'ordre du jour, c'est bien de nous rappeler tout le mal que vous nous avez déjà fait : la litanie des évolutions du réseau départemental est bien assez longue malgré les combats menés en leur temps par les représentants des personnels.

Mais pour l'avenir, que comptez-vous faire ?

Vous énumérez des réflexions, des pistes qui partent dans tous les sens !

Ne nous faites pas croire que vous n'avez encore rien décidé pour les 2 années à venir !

Une chose est certaine, il ne faudra pas compter sur les élus **FO-DGFIP 43** pour vous donner des idées et collaborer à la liquidation programmée du réseau et plus particulièrement du réseau SPL.

Nous vous remettons aujourd'hui une pétition signée massivement par les personnels de ce département : c'est la matérialisation des angoisses de vos agents.

Les lendemains incertains, les conditions de travail qui se détériorent, la remise en cause du statut, les règles de gestion bafouées, le service public sacrifié sont autant de motifs anxiogènes qui créent un sentiment de révolte chez les personnels. Ils vous disent STOP !

Le Conseil Syndical **FO-DGFIP** réuni à PARIS du 31 janvier au 2 février 2017 a clairement réaffirmé des revendications claires dans ce sens. Dans son communiqué du 2 février, il a exigé l'arrêt de tous les chantiers en cours à la DGFIP, une discussion permettant d'en établir un bilan contradictoire et une véritable concertation sur les règles de gestion.

Les représentants des personnels ont donc remis la pétition signée en 2 jours par **202 agents** du département, tous postes confondus.

Les élus **FO-DGFIP** remercient l'ensemble des signataires pour ce tour de force !

En réponse aux questions posées dans la liminaire, la présidente du CTL répond qu'elle n'a pas connaissance du projet d'ordonnance relatif à la mise en place d'un statut commun à toute la fonction publique. Pour elle, la DGFIP est protégée par son statut particulier.

Les représentants **FO-DGFIP** ont rétorqué à cela qu'avec les décrets portant sur la déconcentration des pouvoirs au profit des préfets et la transformation de la DGFAP en DRH de l'État, c'était là un nouveau coup porté contre le Statut général de la Fonction Publique.

Quant aux projets de restructurations, la présidente indique qu'elle n'a pas de plan B!

Un plan A peut-être?

I – Adoption du nouveau règlement intérieur du CTL de Haute-Loire

Les représentants du personnel font part de leur étonnement du nouveau règlement intérieur imposé par le Directeur Général en cours de mandat qui consiste à réduire les droits des représentants du personnel et notamment ceux des suppléants : non-paiement des frais de déplacement et réduction du temps de préparation des réunions.

Des amendements ont été proposés par les représentants **FO-DGFIP** afin de maintenir une situation proche de celle qui est en vigueur.

Ils n'ont pas été retenus par la Présidente qui est restée dans le cadre rigide proposé par la DGFIP.

L'ensemble des représentants des personnels **vote contre**.

II – Perspectives d'évolution des services infradépartementaux

Gain de productivité est le maître mot de ces perspectives d'évolution. Les représentants **FO-DGFIP** se sont élevés contre cette notion de productivité contraire au service public. L'Etat ne peut et ne doit pas être géré comme une entreprise privée !

D'après la Direction, les suppressions d'emplois risquent de s'amplifier et la seule disparition des petites structures ne suffira pas. Aussi, des pistes sont envisagées comme la spécialisation par métiers où la direction estime qu'il y a encore des possibilités :

- transfert de l'impôt des Trésoreries vers les SIP,
- spécialisation de la gestion des EPHAD,
- spécialisation des missions hospitalières,

La Direction cherche également d'autres pistes et pour ce faire, un groupe de travail s'est réuni le 15 février 2017 avec les chefs de poste de petites structures (Trésoreries de Paulhaguet, de Saugues, de Vorey, de Tence et de Saint-Paulien). Les représentants **FO-DGFIP** se sont dits choqués que seuls les chefs de service aient été conviés à ce GT : les agents sont également concernés au 1er chef par tout ce qui peut concerner leur avenir !

Les pistes de travail visant à alléger les tâches sont :

- la gestion de l'accueil téléphonique
- les conditions de développement des ASAP-titres
- la mise en place de l'accueil sur rendez-vous
- la gestion des valeurs inactives de l'État
- les conséquences du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) : évaluation de l'impact des nouveaux périmètres géographiques et des charges de travail.

Les représentants **FO-DGFIP** ont fait remarquer qu'une fois de plus, toutes ces pistes consistent à pénaliser l'usager du service de proximité et à augmenter les tensions entre celui-ci et l'administration.

Pour l'instant, la direction se dit dans l'incapacité de dire quels postes seront fermés au 1er janvier 2018. Par contre, elle annonce que le CTL prévu le 16 mai 2017 sur le sujet des restructurations sera reporté pendant l'été. Commentaire **FO** : échéances électorales obligent !

Les élus **FO-DGFIP** ont le sentiment que la direction locale est complètement désemparée devant l'ampleur des restructurations à effectuer face aux suppressions d'emplois à venir.

III – Rattachement

A compter du 1^{er} septembre 2017, la DDFIP Haute-Loire est rattachée à la DIRCOFI Centre-Est.

En conséquence, la DDFIP43 est rattachée au Pôle Pénal et au Pôle de Programmation de la DIRCOFI Centre-Est.

En parallèle, le pilotage fonctionnel de la BCR sera également transféré à la DIRCOFI Centre-Est à la même date.

IV – Questions diverses

- Concernant la note autorisant les agents à partir lors de **conditions hivernales difficiles** : beaucoup d'agents n'ont pas reçu l'information en temps voulu. Aussi, les élus **FO-DGFIP** ont sollicité l'envoi de ce genre de note sur l'ensemble des boîtes mel des agents.

- **la sécurité du bâtiment sis à Terrasson** : la configuration des locaux rend difficile la sécurisation. L'usage d'un digicode, d'un badge ou de cloisons est à l'étude.

- **la note nationale du 13 janvier 2017** sur le paiement en espèces ou chèques dans les Trésoreries autres que celle du comptable assignataire prévoit que les sites ne peuvent accepter que le paiement par carte bancaire pour les produits destinés à un autre comptable. La direction, bien consciente du problème engendré, envisage aussi de surseoir pour l'instant à sa mise en pratique afin de l'adapter au plan local.

- **l'expérimentation à la Trésorerie de Bas-en-Basset** de la caisse sans numéraire est toujours d'actualité ! La Direction Générale devrait faire un bilan de ces expérimentations au cours du premier semestre 2017.

- **Les travaux immobiliers devant conduire à l'installation de certains services dans les locaux de la DDFIP** font l'objet de crédits spécifiques au budget de l'État ; Or la loi NOTRE a fait évoluer ces programmes, ce qui a conduit à un nouveau programme géré au niveau régional. De ce fait, les crédits qui étaient « fléchés » dans l'ancien programme ne peuvent plus être consommés en l'état et doivent faire l'objet de nouveaux arbitrages. Aussi, le calendrier initial risque d'être rallongé.

Les représentants Force Ouvrière : **Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Nathalie PORTAL.**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu